**Convocation du Conseil Municipal** du 23 février 2021 adressée individuellement à MM. les Conseillers Municipaux avec pour ordre du jour :

- Délibération révision loyer 857 bis le bourg est

- Délibération révision loyer 857 ter le bourg est

- Demande de l’ACCA

- Fibre optique

- Questions diverses

**Séance du 4 mars 2021 à 18 heures 00**

L’an deux mille vingt et un, le quatre mars, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de SOULIGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel DULON, Maire.

**Présents :** Michel DULON, Bruno LAVILLE, Chantal BOUDON, Benoît DUPOUY, Maryline BERLAND, Nicolas PLAULT, Juliena ABERLEN, Jérôme VIALA, Florence VAZ, Alcino NUNES

**Absent :** Richard TILLHET

**Secrétaire de séance :** Bruno LAVILLE

**DELIBERATION REVISION LOYER 857 BIS LE BOURG EST**

Le Conseil Municipal procède à la révision du loyer 857 bis le Bourg Est, avec pour date d’effet le 1er février 2021, conformément au bail signé le 14 janvier 2013.

Le loyer est basé sur l’indice du 4ème trimestre.

Le taux d’augmentation est de + 0,20 % ce qui laisse le loyer mensuel à 526 € (525 € x + 0,20 % = 526,05 €, arrondi à 526 €)

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

**DELIBERATION REVISION LOYER 857 TER LE BOURG EST**

Le Conseil Municipal procède à la révision du loyer 857 ter le Bourg Est, avec pour date d’effet le 1er mars 2021, conformément au bail signé le 28 février 2020.

Le loyer est basé sur l’indice du 4ème trimestre.

Le taux d’augmentation est de + 0,20 % ce qui laisse le loyer mensuel à 591 € (590 € x + 0,20 % = 591,18 €, arrondi à 591 €)

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

**DEMANDE DE L’ACCA**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l’association de chasse en date du 29 janvier 2021. L’association sollicite la commune, dans le cadre d’une de ses activités principales au sein de notre commune, la régulation des espèces nuisibles tel que le sanglier mais aussi le chevreuil qui fait partie d’un « plan de chasse » départemental.

L’association compte 75 adhérents dont 35 habitants de la commune. Sur la saison 2020/2021, 25 chevreuils doivent être prélevés sur obligation préfectorale.

L’association doit dépecer et éviscérer ses animaux dans les règles d’hygiène, sanitaires et environnementales strictes. C’est pour cette raison qu’elle sollicite la commune. En effet, actuellement, le dépeçage du gibier se fait chez un particulier qui les autorise. Cependant les conditions d’hygiène ne sont pas « conformes » et adéquates pour cette pratique (local inapproprié, pas d’électricité, pas de conservation au froid de la viande …). De plus à court terme, l’endroit actuel ne sera plus utilisable (changement de propriétaire).

L’association a souhaité rencontrer M. le maire et ses conseillers, afin de convenir ensemble d’un lieu et d’infrastructures pour remplir sereinement et légalement cette mission « préfectorale » sur la commune.

La commission association a rencontré les membres de l’ACCA, ils ont fait une proposition pour un local entre le club house et le voisin. Il faudrait prévoir un aménagement pour dépecer, qui pourrait être un avant-toit, donc à l’extérieur. Des congélateurs à la charge de l’ACCA seraient installés à l’intérieur.

M. GRAU, maçon est venu voir sur place. Il serait préférable de rajouter un mur collé à celui du voisin et non utiliser le sien. Côté gauche, il faudrait couper l’avant toit et prendre la même pente.

Des membres du conseil évoquent la possibilité de faire une nouvelle construction qui permettrait de stocker le matériel de la commune et des associations et non plus louer le local de Mme TILLHET, et de faire une pièce pour répondre à la demande de l’ACCA.

M. le Maire va contacter, Mme Bozéna LALOUES, architecte, afin d’étudier ces éventualités.

Il serait également souhaitable de contacter l’association de football pour savoir si les normes actuelles peuvent obliger à créer des vestiaires supplémentaires au club house.

Il faut se rapprocher de notre service instructeur urbanisme pour savoir si la commune peut construire un bâtiment en zone non constructible.

L’ACCA a demandé à avoir une clé du club house, après discussion, le conseil municipal décide de ne pas donner une clé, l’association devra la demander aux responsables du club house à chaque utilisation.

**FIBRE OPTIQUE**

Des travaux sont actuellement effectués sur la commune de Soulignac, au niveau de Masset et Chardavoine et sur la commune d’Escoussans, des tranchées sont faites afin de passer des gaines pour la future fibre optique. Une autre entreprise fera passer la fibre plus tard dans les gaines.

Une armoire et une chambre vont également être installées sur le terrain communal où se trouvent le terrain de tennis et les jeux pour enfants.

M. le maire montre aux conseillers sur des plans la future implantation de l’armoire.

Le conseil municipal demande à M. le Maire de recontacter l’entreprise CIRCET, afin de voir s’il serait possible de déplacer l’armoire en rentrant à gauche.

L’installation de la fibre est prévue pour 2023/2024.

**QUESTIONS DIVERSES**

* Devis nettoyage au nettoyeur haute pression : M. le Maire fait part du devis du devis reçu concernant le nettoyage des murs et pavés au nettoyeur haute pression, avec mise en place anti mousse. Le devis s’élève à 1 988 € (pas de TVA). Le conseil municipal est d’accord pour faire effectuer ces travaux. Devront être ajoutés le monument aux morts et l’escalier du côté du logement communal.
* M. le Maire présente le devis concernant la réfection d’un cheminement en béton (escalier qui mène au cimetière). Dans le devis, il est prévu de sortir les carreaux jusqu’à la grille, de refaire les marches et de réaliser une dalle en béton. Le devis s’élève à 2 300,60 € (pas de TVA). Jérôme VIALA va demander un devis auprès d’un autre maçon.
* M. le Maire présente le devis pour la fabrication et pose de la barrière qui avait été endommagée par le camion d’une entreprise de transport. Le devis s’élève à 2 140,80 € TTC.

Le devis a été transmis à l’entreprise de transport, un constat n’avait pas été établi car le chauffeur n’avait pas signalé l’accident. M. le Maire va rappeler l’entreprise pour voir la suite donnée.

* Salle des fêtes : il faut prévoir l’achat de 2 tapis répondant aux normes handicapées. La secrétaire va demander à l’entreprise de nettoyage de contacter Chantal BOUDON pour l’établissement d’un devis pour un nettoyage complet de la salle des fêtes à l’issue des travaux de la scène.
* Procès démonstration descente caisses à savon : l’affaire sera mise en délibérée le 22 mars prochain.
* Réhabilitation d’un hangar à Sandrot : M. le Maire fait part du projet de réhabilitation d’un hangar à Sandrot déposé en mairie, par des pétitionnaires. Nous avons sollicité le SDEEG pour connaître l’avis sur les possibilités d’alimentation en énergie électrique. Celui-ci nous a répondu que l’unité foncière n’était pas desservie en énergie électrique. Le coût estimatif des travaux s’élève à 6 562,50 € en technique aérienne et 9 625 € en technique souterraine. Nous nous sommes renseignés sur l’obligation ou non de la prise en charge financière par la commune. Les réponses apportées ne sont pas claires. Nous devons approfondir la question.
* Recensement des ponts sur la commune : nous avons transmis le nombre de ponts situés sur les routes communales, à la CDC, un diagnostic de ces ponts va être établi.

La séance est levée à 19 h 30